

Personne immigrante et analphabète:

UN DOUBLE HANDICAP

tout au long
du processus
d'intégration



Les médias s'intéressent volontiers au sort des personnes clandestines interceptées dans les soutes des navires ou à celui des demandeurs d'asile en instance de déportation, mais donnent peu d'information sur leur vie quotidienne. Et pourtant, il y a des situations où la réalité dépasse la fiction.

Liliane Rajaonina



S'installer, régulariser sa situation, se reconstruire

Personne ne quitte volontiers son pays, sa famille, ses amis. Il y a une foule de raisons plus ou moins contraignantes qui, s'additionnant les unes aux autres, vous poussent un jour à faire vos valises. Une personne analphabète, qui se risque rarement hors de son quartier, de sa ville ou de son village, qui évite les situations nouvelles, ne quitte son pays que lorsqu'elle ne peut pas faire autrement: pour fuir la persécution, sauver sa vie ou rejoindre des membres de sa famille.

En arrivant au Québec, une personne scolarisée et qui a eu le temps de préparer son départ est dépaylée. Pour une personne analphabète, c'est comme débarquer sur une autre planète, elle n'a plus de repères. Et si, en plus, elle arrive en tant que revendicatrice du statut de réfugié, au désarroi devant l'inconnu se superpose un passé récent jonché d'expériences traumatisantes. Mais elle est obligée, en quelque sorte, de mettre entre parenthèses toutes ces émotions qui la submergent, car il faut faire face, vite, à l'urgence: trouver à se loger, se mettre en règle avec les autorités d'immigration, faire une demande d'aide sociale, toutes activités



qui ne souffrent aucun délai. Mais comment s'y prendre sans points de repères, dans un monde dont on ne connaît ni la langue ni les normes de fonctionnement ? À qui s'adresser, comment dire que l'on ne sait ni lire ni écrire et que l'on a gardé une peur panique des autorités ? Cependant, quels que soient le malaise et les appréhensions, il faut faire ces démarches sinon on s'expose au risque d'expulsion. Les intervenants et intervenantes des organismes

d'accueil des personnes immigrantes connaissent bien ces êtres en pleine détresse, complètement perdus, qui ne savent même pas prendre l'auto-bus, et qu'ils doivent accompagner partout et porter à bout de bras pendant leur périple à travers le labyrinthe juridico-bureaucratique de l'immigration.

Pour une personne venue rejoindre sa famille, les différentes démarches d'installation sont moins traumatisantes, mais la situation de

JE M'APPELLE

ANASTASIA

*Propos recueillis
par Monique Olivier
d'Atout-Lire*



J'ai 35 ans. Je viens du Burundi. Ça fait sept ans que je vis à Québec avec mon mari et mes enfants.

J'ai grandi à la campagne dans un petit village du Burundi. Je suis l'aînée de la famille. J'ai quatre frères et sœurs. Quand j'étais petite, nous avions des animaux et mes parents travaillaient aux champs. Je ne suis jamais allée à l'école. Mon père trouvait important que je reste à la maison. Très tôt le matin, je préparais la nourriture pour la famille. Je gardais mes frères et sœurs. Je m'occupais des animaux et de la maison. Le midi, j'allais aux champs porter de la nourriture à mes parents. Je travaillais fort et j'enviais les enfants qui pouvaient aller à l'école. Je pleurais pour aller à l'école. Mon père n'était jamais allé à l'école et il ne trouvait pas ça nécessaire. Un jour, j'ai suivi d'autres enfants juste pour voir comment c'était l'école. Je me suis assise sur un banc sans papier et sans crayon. Quand je suis revenue chez moi, j'ai été frappée par mon père.

J'avais 16 ans, quand une personne qui me connaissait m'a parlé d'un gentil garçon qui pourrait être un bon mari pour moi. Il avait 12 ans de plus que moi. Il avait été à l'école jusqu'à la fin du secondaire. Il parlait français et anglais. J'ai accepté de le rencontrer et il a aussi rencontré mes parents. Nous nous sommes mariés. Il a construit notre maison à côté de celle de mes parents. Il travaillait sur des chantiers de construction. Moi, j'ai continué à travailler chez mes parents. Je m'occupais des deux maisons. À 17 ans, j'ai eu ma première fille. À 19 ans, j'avais déjà trois enfants.

confinement au sein de la famille risque de durer, ce qui ne constitue pas nécessairement un avantage à long terme. Certes, ces personnes n'ont pas besoin de s'aventurer en terrain inconnu ni de révéler leur incapacité à lire, mais il arrive souvent qu'elles quittent leur famille par suite de différents conflits liés à la dépendance et décident de vivre seules, expérimentant ainsi, avec des années de retard, l'itinéraire du nouvel arrivant.

Une fois la demande de statut de réfugié déposée, il faut attendre. Après le tourbillon des semaines précédentes, cette brusque inaction laisse la place libre aux émotions. De nombreuses personnes réfugiées arrivent seules, et il peut se passer de nombreuses années avant que la réunification familiale soit acceptée. La souffrance consécutive à la persécution et aux conditions de la fuite, le sentiment de culpabilité d'avoir survécu à sa famille ou de l'avoir laissée

Il me semble qu'il y a toujours eu de la guerre dans mon pays. Mais en 1988, la guerre s'est rapprochée de mon village. Dans les villages voisins, les écoles étaient brûlées, les personnes instruites disparaissaient. Nous avons décidé de fuir. Tout autour, des centaines de personnes fuyaient par les routes et les forêts. Il fallait faire très attention pour demeurer ensemble, pour ne pas se perdre de vue. Mon mari, mes enfants et moi, nous sommes arrivés épuisés dans un camp au Rwanda. Nous ne retrouvions plus mes parents ni mes frères et sœurs !

Le camp était immense ! Il était divisé en quartiers dirigés par des chefs de quartier. Il fallait encore faire très attention pour ne pas se perdre. Il y avait la guerre tout autour et nous avions toujours très peur. La peur nous empêchait souvent de dormir. Des officiers de l'immigration rencontraient des personnes instruites qui parlaient français et anglais pour leur offrir la possibilité de fuir dans une autre partie du monde. Mon mari a passé un petit examen et il m'a dit que nous allions nous réfugier à Québec. J'avais appris que mes parents étaient retournés au village et j'ai pu les rencontrer à la frontière du pays avant de partir. C'est la dernière fois que je les ai vus. Je voulais suivre mes enfants.

Au début, lorsqu'on arrive à Québec, l'immigration s'occupe de nous. Il faut tout apprendre : comment communiquer avec les gens, comment compter l'argent, comment magasiner. Je ne parlais pas français. Nous avons retrouvé quelques personnes que nous avions connues au camp. Ces personnes nous ont aidés, elles nous ont fait connaître le

Centre multiethnique de Québec. Je me suis inscrite à Atout-Lire pour quelques mois, ensuite j'ai suivi des cours au COFI.

Les enfants avaient 11 ans, 10 ans et 9 ans. Nous nous sentions en sécurité. Nous n'avions plus peur d'être arrêtés ou tués. Mais nous nous sentions tellement loin de chez nous... Souvent, souvent, on continue de penser à son pays... Et puis la vie est si différente ! Au Burundi, nous n'avions pas beaucoup d'argent, mais à la campagne jamais nous ne manquions de nourriture. Et tout le monde partage ! Ici, pas de travail, pas d'argent, pas de nourriture !

Après six mois, j'ai quitté le COFI pour l'école Stadacona où j'ai pris des cours de français. On voulait ensuite m'envoyer à l'école Louis-Jolliet de la commission scolaire. J'ai préféré revenir à Atout-Lire. Ce que j'aime ici, c'est l'ambiance, la chaleur, l'amitié. J'ai commencé à parler un peu plus, à donner mon opinion et tout le monde m'écoutait. Ça m'a donné confiance ! J'étais fière d'être capable de me faire comprendre. L'année dernière, j'ai été élue au conseil d'administration. Je suis contente de pouvoir partager des tâches et je fais de mon mieux.

Comment je vois l'avenir ? Je ne sais pas... C'est trop dangereux pour nous de retourner au Burundi. J'espère que nous pourrions avoir une bonne vie, que nous trouverons du travail, que je pourrai un jour très bien parler français, très bien lire et écrire. Je veux continuer à participer, à partager des tâches, à faire quelque chose pour aider les autres. Et puis, chaque jour, j'espère recevoir une lettre de ma famille dont je n'ai plus jamais eu de nouvelles.

**Mais comment
s'y prendre sans
points de repères,
dans un monde dont on
ne connaît ni la langue
ni les normes de
fonctionnement ?
À qui s'adresser,
comment dire que
l'on ne sait ni lire ni
écrire et que l'on a
gardé une peur
panique des
autorités ?**

derrière soi, l'inquiétude quant à son sort, sont autant d'émotions encore très vives qui vont perdurer jusqu'à la réunification familiale. S'ajoute maintenant la peur de l'audience devant les autorités de l'immigration. Peur ressentie par l'ensemble des demandeurs d'asile, mais terriblement amplifiée pour la personne analphabète qui, souvent incapable de bien s'exprimer, d'argumenter, de discuter hors de son cercle habituel, appréhende la confrontation avec les commissaires de l'immigration qui ont son avenir entre les mains. Pendant cette phase critique, certaines personnes se trouvent désemparées au point de recourir aux services d'entreprises privées soi-disant spécialisées en

droit de l'immigration, qui ne sont régies par aucune loi et dont certaines ne font qu'abuser de leur détresse.

C'est aussi pendant cette période que le besoin d'un soutien psychosocial se fait le plus ressentir. Comme l'a montré récemment la tragédie du Rwanda, certains événements sont traumatisants au point de nécessiter des thérapies spécialisées. De nombreuses études ont révélé que les maladies mentales sont fréquentes chez les personnes réfugiées. En effet, certaines d'entre elles ont été victimes de la torture, d'autres ont dû passer de longues années dans les camps avant de trouver un pays d'asile, et de nombreux reportages révèlent que des abus très graves y sont perpétrés par certains responsables, leurs cibles préférées étant les personnes les moins instruites, peu susceptibles de porter plainte. Une longue période de soins et, en tout cas, une entreprise de reconstruction personnelle marquent les premières années d'arrivée dans le pays d'accueil.

Avec tous ces problèmes à résoudre, les demandeurs d'asile ne reçoivent pratiquement d'autre aide que celle des organisations non gouvernementales, les gouvernements n'ayant cessé de réduire leur financement, sans égard à leurs obligations de pourvoir aux besoins fondamentaux des demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire. Néanmoins, les discours des politiciens et politiciennes, relayés par les médias, ne cessent de faire référence aux dépenses occasionnées par l'accueil des personnes réfugiées et de distiller des soupçons quant à la véracité des motifs de demande d'asile. Il ne faut pas s'étonner que cette image de fraudeurs provoque l'hostilité d'une opinion déjà prévenue contre les étrangers.

« Je suis arrivée comme revendicatrice du statut de réfugié. En arrivant à Montréal, j'ai rencontré un compatriote à Berri-UQAM. Il m'a logée et aidée pour mes papiers à l'immigration. Un jour, je devais appeler mon médecin qui m'avait donné sa carte, mais je ne me rappelais pas son nom et je ne pouvais pas le lire. Je ne pouvais pas demander à mon ami parce qu'on s'était disputés. J'ai dû demander à quelqu'un dans la rue de lire le nom sur la carte et d'appeler. C'est à partir de ce jour-là que j'ai décidé d'apprendre à lire et écrire. »

Sylla, participante au CEDA

Refaire sa vie, sortir de l'isolement, travailler

L'attente de l'audience peut durer de 6 à 8 mois en moyenne, mais quelquefois cela prend 24 mois et même plus. Les intervenants et intervenantes remarquent une intensification de la demande de services. Le demandeur d'asile semble de plus en plus angoissé, mais en même temps décidé à conjurer sa peur : il ou elle se renseigne sur les modalités de demande de résidence permanente et sur le parrainage, veut étudier le français et chercher du travail.

Contrairement au préjugé voulant qu'elles « viennent au Canada pour profiter de l'aide sociale », les personnes réfugiées cherchent du travail tout de suite selon le témoignage des intervenants et intervenantes des organismes d'accueil. En effet, elles trouvent humiliant de vivre de ce qu'elles considèrent comme de la charité publique et de plus, elles doivent faire face à un ensemble d'obligations tout aussi vitales les unes que les autres : envoyer de l'argent à leurs proches restés au pays, économiser pour le paiement de leur billet d'avion ainsi que des frais de demande de résidence permanente¹ et de parrainage de leur famille. De plus, le fait de travailler est un indice d'intégration et donc un point en leur faveur aux yeux des autorités de l'immigration. Pour toutes ces raisons, elles sont prêtes à accepter n'importe quel travail et beaucoup cumulent deux ou même trois emplois.

Étant donné la situation actuelle du marché du travail, on peut facilement imaginer les difficultés auxquelles se heurtent les personnes analphabètes, immigrantes et allophones. Mais il existe des filières spéciales, où l'on peut être embauché sans avoir besoin de remplir des formulaires, sans être qualifié et où ne sont exigées

que des connaissances minimales en français. Le patron recrute directement, par l'intermédiaire de ses employés, dans la même communauté. Il s'agit la plupart du temps de travail en usine, payé au salaire minimum, avec des conditions de travail précaires et peu conformes aux normes du travail et aux règles de sécurité. Mais le revendicateur ou la revendicatrice, et de surcroît analphabète, est moins que tout autre enclin à protester ou à porter plainte en cas d'abus, et les employeurs peu scrupuleux ont tendance à profiter de la situation. De plus, travailler, quelles que soient les conditions, permet de retrouver une certaine dignité, de préparer l'avenir et de sortir de l'isolement.

Pour ceux et celles qui sont arrivés avec la famille, les difficultés ne sont pas moindres. Chacun et chacune vit différemment

Il s'agit la plupart du temps de travail en usine, payé au salaire minimum, avec des conditions de travail précaires et peu conformes aux normes du travail et aux règles de sécurité. Mais le revendicateur ou la revendicatrice, et de surcroît analphabète, est moins que tout autre enclin à protester ou à porter plainte en cas d'abus.

**Indésirables ici
mais déjà étrangères
là-bas, ne pouvant
faire venir leur famille
ni aller la retrouver,
elles survivent tant
bien que mal
dans une sorte
de couloir de la
déportation.**

le deuil de sa vie passée et réagit à sa façon aux nouvelles valeurs proposées par la société d'accueil ainsi qu'à la situation de grande précarité matérielle. Le foyer peut devenir un lieu de confrontation uniquement parce qu'un enfant a subi des remarques blessantes ou que la mère a manqué le dépannage alimentaire. Plus graves sont les conflits de valeurs entre les générations (parce que les jeunes adoptent les façons de faire de leur pays alors que les parents veulent préserver celles de leur pays d'origine) et la perte de l'autorité parentale pour ceux et celles qui ne peuvent pas communiquer avec la direction de l'école sans l'aide d'un interprète, et qui de plus sont incapables d'aider leurs enfants dans leur travail scolaire. C'est une des raisons qui motivent les parents à apprendre rapidement le français, mais les revendicateurs et revendicatrices n'ont accès qu'aux cours à temps partiel

et dans la limite des places disponibles, sous prétexte qu'ils sont des résidents en sursis et que leur demande de statut peut être refusée.

Si cette demande est acceptée, le revendicateur ou la revendicatrice acquiert le statut de réfugié et a droit à l'ensemble des services essentiels. Mais en cas de refus, il ou elle entre dans le cycle infernal des appels et des attentes, qui peut durer encore plusieurs années. Certaines personnes attendent ainsi depuis plus de 10 ans. Ayant épuisé toute possibilité d'appels, elles sont difficiles à expulser en raison de la situation dangereuse qui règne dans leur pays. Indésirables ici mais déjà étrangères là-bas, ne pouvant faire venir leur famille ni aller la retrouver, elles survivent tant bien que mal dans une sorte de couloir de la déportation.

Apprendre à parler, lire et écrire une nouvelle langue

Ceux et celles qui sont acceptés peuvent enfin faire leur demande de résidence permanente, parrainer leur famille et s'inscrire aux cours de français. À partir de ce moment, les personnes réfugiées qui sont scolarisées deviennent assez vite autonomes, et on peut dire que leur situation est réglée lorsque la famille les rejoint. La situation est tout autre pour les personnes analphabètes, qui possèdent peu de connaissances transposables dans une société totalement différente de la leur et qui ont tout à apprendre.

« J'ai quitté l'école quand ma mère est morte. Des parents m'ont pris chez eux et ne m'ont pas envoyée à l'école. L'éducation, c'était pour les garçons! On m'a gardée à la maison pour aider dans le commerce familial. En arrivant au Québec, j'ai demandé à mon mari de m'aider à chercher du travail. Je ne parlais pas bien français et je ne savais pas bien lire ni écrire, mais j'ai trouvé du travail dans les manufactures. Un de mes patrons me payait moins que mes heures et je l'ai utilisé seulement quand une collègue a vu ma fiche de paye. Maintenant, je vends des produits (cosmétiques). »

Une participante du Centre N'A Rivé

Les cours de français, offerts à temps plein ou à temps partiel dans les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) et les organismes d'accueil des immigrants et immigrantes, ont pour objectif l'apprentissage de la langue de communication orale dans la vie quotidienne. Les femmes, les personnes analphabètes ou peu scolarisées et les membres des minorités visibles sont admis en priorité. Mais la durée des cours pose problème, car 600 heures, ou 800 dans le meilleur des cas, ne suffisent pas pour connaître une langue.

C'est en général après le passage dans les COFI que ces personnes s'inscrivent en alpha, anxieuses d'acquérir ce savoir qui va peut-être enfin changer leur vie, avec pour tout bagage un français souvent approximatif et les traumatismes d'un itinéraire tourmenté. Certaines s'en sortent très bien, s'initient aux nouvelles technologies, continuent des études secondaires et apprennent un métier. Mais d'autres y arrivent difficilement, bloquées par des difficultés multiples qui entravent toute concentration. Car le tout n'est pas d'être acceptée comme réfugiée, encore faut-il que la réunification familiale ne tarde pas trop. Il existe des cas où l'attente a été si longue que les liens se sont déjà distendus au point que la famille ne se retrouve que pour se séparer. C'est le but de leurs efforts de tant d'années, ce pour quoi elles ont lutté

Francisation (selon la politique de francisation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration) : formation linguistique de premier établissement qui vise l'acquisition d'une maîtrise fonctionnelle du français et la connaissance des codes culturels permettant de communiquer dans des situations de la vie courante.

Alphabétisation : apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue maternelle.

Alpha-francisation : alphabétisation en français d'un groupe de personnes allophones de même langue maternelle, en utilisant cette langue comme support de l'apprentissage.

Alpha-langue : alphabétisation en français d'un groupe de personnes allophones de langues maternelles différentes.



si longtemps, qui est anéanti. Certaines personnes se débattent dans des problèmes insolubles posés par l'immigration : par exemple, prouver qu'on est bien le père de l'enfant que l'on veut parrainer, alors que tous les registres des naissances ont été détruits à cause de la guerre. Il faudrait alors passer un test d'ADN, dont la signification et surtout le coût ne sont pas à la portée de tout le monde.

Certaines personnes continuent pourtant à venir dans les ateliers et dans les organismes d'aide, non plus tant pour apprendre ou demander un service que pour se retrouver en terrain connu, avec des gens qui les écoutent et pour échapper à tout ce qui les dépasse. Comme le dit très bien une animatrice : « Elles viennent ici pour se reposer de leurs problèmes ! »

Les personnes immigrantes analphabètes font face à de multiples difficultés. Et elles sont analphabètes à plusieurs titres, dans la mesure où elles sont parachutées dans un contexte où tout est à réapprendre : les points de repères, les valeurs, la langue, la culture, les codes sociaux, les normes de fonctionnement, la technologie. Dans leur processus d'intégration, elles doivent affronter des handicaps autrement plus difficiles que ceux des immigrants et immigrantes éduqués qui ont déjà appris à apprendre ou des Québécois et Québécoises qui, au moins, sont en terrain connu. Certes, ce sont les premières

années qui sont les plus difficiles, mais l'inadaptation peut durer longtemps, la capacité d'intégration étant différente selon les individus, les raisons de l'exil et l'histoire migratoire. En fait, beaucoup de revendicateurs et revendicatrices du statut de réfugié ainsi que de personnes réfugiées arrivées au pays depuis de nombreuses années ont encore recours aux organismes d'accueil. Il est difficile de rendre compte de la complexité de leur vécu. C'est peut-être cette comparaison des intervenants et intervenantes du milieu qui peut en donner une idée : « Imaginez comment se débrouillerait un Québécois ou une Québécoise analphabète en Chine, par exemple ! » (Et ceci, en supposant qu'il ou elle a quitté le Québec pour fuir la persécution.)

Pour en savoir plus :

OLLIVIER, E. (dir.). *La marginalité silencieuse : matériaux pour des pratiques d'alphabétisation auprès des publics immigrants*, Montréal, Ed. du CIDIHCA, 1991, 217 pages.

BERTOT, J., et A. MEKKI-BERRADA. *Des services aux demandeurs d'asile : pourquoi ? Ce qu'en disent les intervenants d'organismes communautaires du Grand Montréal*, rapport de recherche, Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés, Montréal, 1999, 115 pages.

Bulletins de la Division des ressources pour la recherche sur les réfugiés, Centre pour une action de paix et la recherche sur les migrants, Université Carleton, Ottawa.

1. Droit d'établissement de 975 \$ instauré en 1995 et aboli en février 2000.